

LETTRE OUVERTE Au Premier ministre

Pharmacie d'officine : le décret « conseils et prestations » doit répondre aux nouveaux besoins des patients et des territoires

Le décret permettant aux pharmacies d'officine de proposer des « *conseils et prestations destinés à favoriser l'amélioration ou le maintien de l'état de santé des personnes* » doit être moderne, ambitieux et non un texte *a minima*.

Dans sa décision rendue en décembre 2017, le Conseil d'État a été clair : **les conseils et prestations pourront être proposés en dehors du cadre conventionnel.**

En phase avec la politique gouvernementale actuelle, **ce décret permettrait à la profession de répondre aux attentes des patients**, dans un contexte de vieillissement de la population, d'accroissement des pathologies chroniques, de renforcement de l'ambulatoire et de développement des outils numériques de santé.

La profession est prête pour répondre à ces défis de transformation du système de santé et à apporter sa contribution à la nouvelle organisation des territoires.

Accompagnement des patients pour leur maintien à domicile, lutte contre la perte d'autonomie, dispensation à domicile, préparation des doses à administrer, adaptation du domicile, renforcement des politiques de prévention et de dépistage, déploiement de la télémédecine, évaluation en vie réelle des produits de santé... Autant de conseils et prestations que la pharmacie d'officine doit être en mesure de proposer rapidement aux patients. **Rien ne doit manquer !**

Il serait incompréhensible, après dix ans d'attente, que ce décret ne soit pas adapté à l'évolution du système de santé.

L'ensemble de la profession appelle le Gouvernement à faire confiance à la pharmacie d'officine et à son professionnalisme.

L'évolution de notre profession s'inscrit dans la préparation de la stratégie de transformation du système de santé. Maintenir la solidarité et l'accès aux médicaments pour tous, sans avance de frais, en toute sécurité sur l'ensemble des territoires sont des attentes fortes de la population.

Cela n'est possible qu'en s'appuyant sur des valeurs fondamentales qui organisent notre profession : assurer le bon usage du médicament, qu'il soit avec ou sans prescription, en pharmacie d'officine, assurer la présence pharmaceutique sur l'ensemble du territoire et assurer l'indépendance de la profession face aux groupes financiers.



Gilles BONNEFOND
Président USPO



Philippe GAERTNER
Président FSPF



Christian GRENIER
Président FEDERGY



Pascal LOUIS
Président CNGPO



Lucien BENNATAN
Président PHR



Laurent FILOCHE
Président UGDPO



Robin IGNASIAK
Président ANEPF



Albin DUMAS
Président de l'APR